

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025 - 15

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-huit janvier**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Christiane CONSTANT

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 12

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Martine MORELLON

Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET

M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jérôme CROZET

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Claire REBOUL

Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Christine MARCILLIERE

M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

Néant

Publiée le 03 février 2025

Objet : Agriculture – Chantiers biodiversité : mise en place d'une convention avec l'exploitation Astulfoni Production

Vu le rapport établi par M. Jérôme Crozet :

Rappel du contexte :

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa session du 25 juin 2024, le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement à la restauration de la biodiversité dans les espaces agricoles et naturels de la CCVG, *Chantiers Biodiversité*.

Dans le cadre de ses stratégies *Biodiversité 2024-2034* et *Agriculture 2030*, la CCVG a mis en place un programme qui vise à mobiliser les différents acteurs des milieux agricoles afin de :

- Améliorer la résilience au changement climatique des espaces agricoles et des fermes du territoire ;
- Contribuer à préserver la biodiversité et les continuités écologiques des zones agricoles et naturelles de la vallée du Garon.

Le programme prévoit l'accompagnement de deux projets par an, sur trois ans, par les deux partenaires de la CCVG, Arthropologia et la LPO AuRA.

Les accompagnements engagés :

En 2024, deux accompagnements ont été engagés, avec Astulfony Production et la ferme maraîchère de la commune de Chaponost.

Un troisième accompagnement démarre en janvier 2025 avec le Domaine de la petite Gallée, à Millery. Il est prévu de relancer l'appel à manifestation d'intérêt afin d'engager courant 2025 un quatrième accompagnement.

Planning prévisionnel :

- Astulfony Production : démarrage des chantiers en février 2025
- Ferme maraîchère de Chaponost : convention à établir au 1^{er} semestre 2025
- Domaine de la Petite Gallée : convention à établir en février 2025
- 4^{ème} accompagnement : à engager au 1^{er} semestre 2025

Le porteur de projet et le programme de travaux :

Le porteur de projet : Astulfony Production :

- Siège d'exploitation : Vourles
- Chef d'exploitation : F
- Installation : en 2023, dans le cadre d'une transmission d'une exploitation en arboriculture.
- Productions : maraîchage, petits fruits et arboriculture
- Conduite de production : conventionnelle, visant une conduite biologique.

Les chantiers prévus sont détaillés dans la convention jointe en annexe. Ils seront conduits sur des parcelles exploitées par Astulfony Production sur la commune de Vourles et comportent deux volets :

- La plantation de haies, ainsi que la préservation et le renforcement de haies existantes, complétés par l'installation de nichoirs à oiseaux, de gîtes à chauve-souris et de perchoirs à rapaces.
- L'accompagnement d'une expérimentation d'agroforesterie sur une parcelle en verger, en partenariat avec un éleveur local, visant à réduire la pression d'entretien du verger, à le protéger des vols et à favoriser la biodiversité.

Budget prévisionnel :

Les demandes de devis sont en cours. Une enveloppe prévisionnelle maximale de 10 000 € est réservée à la réalisation des chantiers de chaque accompagnement dans le cadre du programme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le lancement de la réalisation des chantiers 2025 du programme Chantiers Biodiversité avec l'exploitation Astulfoni Production ;

AUTORISE Madame La Présidente à signer la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels jointe en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 ;

Extrait certifié conforme,

Signé le, 03/02/2025,
GAUQUELIN Françoise



¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)